

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / STOFFT N./ BARDINE L. / VINCENT J. / ROUSSON L. / PELLEGRIN R. / RIOU J./ TEILHAS-BALME V. / CHEVAT L./ HAOND B. / GRANJEAN L. / BAUDRAND M. / ROBERT G.

Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois d'août. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ AVANCEMENT DIVERS PROJETS

- **Bâtiment Multi Accueil** : Le dossier de consultation des entreprises est aux mains du bureau de contrôle et devrait parvenir en mairie dans les prochains jours. L'appel d'offres sera mis en ligne dès réception sur la plateforme Achatpublic.com.

Finances : le maître d'œuvre estime une augmentation du projet d'environ 13.5 % soit plus de 100 000 €. Ce n'est qu'une évaluation, on espère qu'elle ne sera pas sous-estimée à l'ouverture des plis.

Panneaux solaires : ils sont prévus au niveau de la charpente car il faut compter 22 kg en plus par m². une réunion à ce sujet aura lieu à la CC ARC le 4 octobre prochain. Il faut faire attention car il n'y a pas que des avantages à ce type d'installation, certains villages ont dû abandonner ce type de projet du fait de la pression des parents d'élèves ou autre opposant au champ magnétique produit. M. ASCARI propose de poser la question à M. BOUGNARD, porteur du projet sur la CC. G. ROBERT rappelle que la technique d'accroche sur tuiles existantes est au point et qu'il n'y a plus de problème d'étanchéité. S. ASCARI rappelle également qu'il faudra rester vigilant sur la qualité sonore du système de chauffage.

- **MAM : 1ère rencontre tripartite** : le cabinet d'Architecture CARRILLO, les élus de la commission, les assistantes maternelles ; ces dernières ont fait part de leurs idées, de remarques que le maître d'œuvre a noté. Ce dernier va contacter les services petite enfance de la CAF et PMI afin de respecter les normes de sécurité en vigueur. Il était très important que les trois parties se rencontrent : financeurs, technique et réalité pratique.

- **Local associations La Plaine** : les travaux ont bien avancé ; S. ASCARI propose quelques photos du résultat à l'aide du vidéo projecteur. Il rappelle qu'un plan incliné a été prévu afin de répondre aux normes handicapées, un caillebotis a été installé par Philippe. Problème de sens inversé porte principale : l'entreprise revient en fin de semaine. Philippe a peint couleur bois la poutre de l'ancienne mangeoire, une partie du mur du fond laisse apparaître les pierres d'origine. Cela donne du cachet de la pièce. Tous les artisans ont bien travaillé : électricien, plaquiste, plombier. M. ASCARI propose que le carrelage soit réalisé par Philippe FENOUIL. B. HAOND rappelle également qu'il a du carrelage à disposition et qu'il faudrait que les agents techniques viennent voir s'il y en a en quantité suffisante. La surface au sol est de 45 m².

Logement communal au-dessus : le chauffage est assuré par un poêle à granulés et quelques radiateurs électriques. Les locataires s'inquiètent de l'inflation de l'énergie et rappelle que ce logement est assez difficile à chauffer. M. ASCARI s'est rendu sur place, il est vrai que le coût des granulés de bois a presque doublé, il propose que les personnes se rapprochent du Conseil Départemental pour demander une aide financière.

Maison Médicale : de la même façon, vu la menace de pénurie des granulés, M. ASCARI s'est rapproché du fournisseur Florenson afin qu'il garantisse une livraison toute l'année. Les locataires ne sont pas encore impactés par l'inflation de l'Énergie puisque leur charge est calculé sur l'année N-1. Attention, toutefois pour l'année prochaine, les indices (Bois Énergie / INSEE coût du Travail / du Transport) seront également en augmentation et seront répercutés sur la facturation 2023.

✓ Voirie

Deux entreprises ont été contactées pour chiffrer le traçage des places de parking sur la place. Un débat s'établit pour savoir où placer la place handicapée et la place réservée à la livraison des repas. Etant donné le temps limité de dépôt d'un enfant et l'arrêt minuté de la livraison des repas, Alain BERNARD propose

de coupler les deux emplacements devant l'entrée de la cantine et d'en prévoir une deuxième devant la boulangerie. Le devis le mieux disant est proposé par la société PROXIMAT 1 100 € HT, traçage de 29 places.

Places réservées aux bus devant l'école : rafraichir le tracé, faire en sorte que les véhicules ne se garent pas sur ces places ni devant le mur en face. Lydia CHEVAT signale que le bus de Muriel ne peut pas se garer à son emplacement le matin et qu'elle est obligée de se placer devant les deux autres bus. Voir s'il est possible de prévoir un tracé Jaune peut-être plus visible.

Une fois le devis corrigé, il sera transmis par mail aux élus pour avis.

➤ **DIA**

Vente d'un terrain constructible à la Moze. Il s'agit du détachement d'une parcelle de 830 m², prix de vente 80 000.00 €. Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le CM décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

➤ **ILLUMINATIONS NOEL**

Valérie TEILHAS BALME : comme l'an dernier, un RDV a été pris avec M. DAVID, RAMPA Energie pour une demande de devis. Comme la majorité des communes, M. DAVID nous conseille un contrat quadriennal (location stockage pose dépose) avec le même matériel. Le choix des luminaires et emplacements proposés sont : sur le mur de l'école sur deux côtés : guirlandes style stalactites couleur blanc, et de part et d'autre de l'église : une décoration plus stylée. Le 1^{er} devis reçu a été refusé, trop onéreux. 2^{ème} option : des guirlandes stalactites aux deux endroits école et église. La commission voirie propose de retenir cette deuxième solution, au montant plus raisonnable. Un débat s'instaure sur le bien-fondé de maintenir cet éclairage « facultatif ». L'éclairage public est peu présent sur la commune, on ne peut pas réduire le temps d'éclairage la nuit car un seul circuit permet également l'éclairage des passages piétons et cela coûterait trop cher de séparer les deux. L'éclairage de Noël est une dépense « non nécessaire » et apporte les nuisances connues de l'éclairage nocturne. De plus, c'est une consommation de l'énergie/financière. D'un autre côté, la commune est très rigoureuse quant au budget et la somme allouée est vraiment réduite : 1728 €HT pour un maintien d'environ 1 mois. Certains élus pensent qu'il faut maintenir cette décoration festive dans ce contexte morose. Il sera demandé à l'entreprise la possibilité d'installer une minuterie afin de réduire la consommation d'énergie (extinction environ à 1h).

Après en avoir délibéré, les élus (10 voix pour, 5 abstentions 0 contre) approuvent le devis de RAMPA.

Eclairage public La Neuve : panne aléatoire signalée plusieurs fois. Le SDE 07 sera à nouveau contacté.

➤ **CLOCHES EGLISE**

Elles n'auront sonné que quelques jours... Comme annoncé dans un précédent CM, l'entreprise DESMARQUEST a remis en route le tintement des cloches de l'Eglise mais un problème mécanique est apparu : défaut de rembobinage dans le moteur. L'analyse de cette panne a été faite par M. CHAUSSIGNAND, administré et électricien, déjà au fait du mécanisme de la sonnerie des cloches de l'église. Cette panne tient probablement au fait que le mécanisme n'ait pas été actionné pendant plus de 10 ans. Le moteur sera démonté et emmené en réparation.

➤ **APPRENTISSAGE**

Le secrétariat a été contacté par un jeune en 2^{ème} année en CAP Jardinier Paysagiste pour effectuer sa 2^{ème} année à SAINT LAGER BRESSAC. Les coordonnées de la mairie avaient été laissées à l'école du Pradel à Mirabel, car la formation en apprentissage offre de nombreux avantages : économique, éthique, pédagogique. A quelques jours de la rentrée, une autre commune a rompu son engagement oral et le jeune se retrouve sans contrat. Il a été reçu par les élus et les documents administratifs ont été signés dans la semaine. Son insertion en milieu professionnel a pu débuter dès lundi 26, avec Yann ROUBI son tuteur. Puisque son arrivée a été un peu précipitée, le maire rappelle qu'il a prévenu les élus par courriel. Andy VERGNON habite à St Etienne de Fontbellon, et logera chez M. MAURY à Brune. Il a 19 ans, il n'est pas encore titulaire du permis B. Le temps de travail s'articule comme ci : 3 semaines en milieu professionnel, 1 semaine à l'école. Le coût d'un apprenti est de 830 €/mois, une prime de 3000 € est attribuée à la structure employeur si le contrat est signé avant le 31/12/22. Laetitia GRANDJEAN précise qu'une aide supplémentaire peut être versée par le Conseil Départemental, des renseignements seront pris à ce sujet.

➤ **Subventions 2022 aux Associations**

Le maire rappelle les subventions attribuées habituellement aux associations. Il donne lecture du courrier de l'association IME Lalevade Amitiés ; la commune apporte habituellement une aide forfaitaire par enfant à cette école. Cette année, un seul enfant administré est scolarisé à Lalevade, l'aide est donc de 150 €. A l'unanimité des présents, les autres subventions seront reconduites avec le même montant.

➤ **VOIRIE** compte rendu de B. HAOND

Les travaux à Chamonte sont terminés, les deux voies, route et impasse de Chamonte, ont été recouvertes en enrobé. L'adjoint à la voirie précise que l'entreprise SCR a bien travaillé, la signalisation du chantier correcte et que deux propriétaires en ont profité pour refaire leur entrée. Problème de bouche à clé rempli d'eau : le SYDEO a été alerté et le problème résolu.

➤ **ECOLE**

Sylvain ASCARI et Ludovic ROUSSON ont assisté à l'AG de l'APE ce mardi 27 septembre. La nouvelle équipe composée de 15 personnes, semble très dynamique et volontaire. Présidente : Solenn MILLET. Le rythme des réunions sera de 2/trimestre ; la compétence de chacun sera favorisée. Les objectifs de l'association restent identiques : dynamiser les villages, créer du lien social, récolter des fonds pour aider les 3 écoles. Les animations coutumières sont reconduites : carnaval, fête des écoles, journée familiale, vente de sapins, le loto... Les ventes sont limitées à deux par an. Une aide exceptionnelle a été versée en 2021 aux trois écoles pour l'achat de livres, elle correspond à 25 € par élève.

➤ **DIVERS**

Fête de la voie douce, Pierre LEOUZON : Elle était prévue dimanche 25 septembre, elle a été annulée suite à l'annonce d'une météo incertaine. Les exposants ont été consultés, la décision était collégiale (risque de détérioration du stade / des stands exposition papiers) Cette annulation est regrettable car un grand nombre de participants très intéressants était prévu.

Réunion PAECT le 4 octobre prochain : participation L. ROUSSON et S.ASCARI.

(Plan Climat Air Energie Territorial - Ardèche Rhône Coiron) Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les espaces publics : La composition du groupement sera une SA avec la possibilité de participation active et / ou financière des habitants. Un label « respect environnement-énergie » validé par le ministère de l'Ecologie apporte une sécurité supplémentaire car le cahier des charges est précis, protège d'une finalité spéculative. Le dossier n'intéresse pas EDF mais 2 candidats sont très intéressés Scté citoyenne et une société anonyme d'économie mixte Ardèche-Drôme (incluant le SDE07)

Bibliothèque : le 7 octobre à 18h30, lecture publique par une comédienne au réfectoire de l'école. Suite à quelques aménagements, la bibliothèque semble plus spacieuse et les commandes par Internet sont assez plébiscitées (7 à 8 / semaine sont commandés). Les toilettes exigües sont le gros problème de cet espace.

CCAS par N. STOFFT : vente de brioches au profit de l'ADAPEI à côté du Chalet à la Neuve, mercredi 5 et vendredi 7 octobre. Prix conseillé 5 €. Les élus et les habitants sont invités à participer, des brioches seront également disponibles en mairie.

Bilan repas d'Automne : 48 personnes invitées / 11 organisateurs - Très bon rapport qualité prix avec le Self St Exupéry de Privas, repas réservé aux plus de 65 ans, beaucoup de personnes nouvelles cette année, très bonne ambiance. P. LEOUZON propose l'organisation d'un repas républicain qui décroisonnerait les tranches d'âge.

Toilettes publiques : les approvisionnements eau électricité écoulement sont réservés (côté cour cantine), reste la partie maçonnerie à réaliser.

Commission Personnel : réunion le 4 octobre 22 à 18h30, salle de réunion, à l'ordre du jour : contrat V. SAGNARD, Contrat Epargne Temps.

Formation référent Compostage : samedi 1^{er} octobre toute la journée, participation de S. ASCARI.

Bulletin Municipal : 1^{ère} réunion lundi 3 octobre à 20h, salle de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.